L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.

Bureaux : 73 rue de Chartres.

NOUVELLE-ORLEANS.
MERCREDI, 9 JUIN 1886.

Un ouvrage utile.

L'un des principaux journaux de Chicago, le *Tribune*, écrivait dans un article qui déjà date d'assez loin, que si, par quelque miracle, le sol et le climat de la Louisiane pouvaient être transportés dans l'Illinois, sur cette terre sillonnée de voies ferrées, et si fréquentée par les voyageurs de l'Est à l'Ouest, ce fait produirait plus d'excitation encore que celle qui fût causée autrefois par la découverte des premiers gisements d'or en Californie.

A l'époque où notre confrère de Chicago s'exprimait ainsi, il se reportait à la Louisiane d'alors, c'est-à-dire celle à laquelle manquait ce moyen de communication devenu indispensable : le chemin de fer.

Aujourd'hui il n'en est plus ainsi. Si nous sommes encore loin, bien loin d'avoir achevé les travaux de ce genre que réclame l'avenir de notre Etat, du moins un grand pas est déjà fait. A l'heure qu'il est nous comptons ici près de 1250 milles de railroad, et nombre de lignes sont projetées.

L'insuffisance des moyens de transport qui retardait nécessairement, fatalement l'immigration, disparaît donc graduellement ; les capitaux du Nord qui s'engagent sans cesse dans la construction des grandes voies aboutissant à la Louisiane, à sa métropole, prouvent l'importance des richesses de ce territoire qui, par l'apathie de ses propres habitants, il faut bien en convenir, se laissa si longtemps presqu'ignorer.

Cette importante question de l'immigration avait aussi été traitée avec une négligence coupable par nos chambres ; rien ne se tentait pour fixer sur notre sol ceux qui ne le prenaient guère que comme voie de transit.

Maintenant les esprits pratiques se préoccupent de ce très grave sujet. A diverses reprises notre corps législatif y a prêté son attention ; des mesures, qui se compléteront certainement, ont été prises pour poursuivre une propagande féconde. Nous sommes en présence d'une initiative, tout au moins. On s'est mis à l'œuvre afin de faire connaître notre Etat ; de démontrer tout ce qui se peut obtenir d'une terre propre à tant de cultures diverses, faciles, et que cependant la routine a maintenue dans une exploitation mille fois trop limitée, trop uniforme.

Les routes nouvelles nous ont valu des visiteurs nouveaux ; ils ont vu, de leurs yeux vu cette région dont ils croyaient peut être les richesses exagérées par des plumes intéressées, ou trop complaisantes.

Ce mouvement de voyageurs n'a pas été stérile pour nous ; la plupart de ceux là ont dû se rendre à des faits patents, à des résultats qu'ils pouvaient toucher du doigt, et beaucoup ont planté ici leurs tentes, y ont créé des établissements.

On assure que notre seule première Exposition, le World's Fair, a mené en Louisiane plus de mille familles, qui s'y sont définitivement fixées, en y portant et leur argent et leur travail.

C'est là pour nous un gage précieux, un gage certain d'avenir. La réussite de ces fermiers, la facilité d'existence dans les campagnes de la Louisiane, traversées par des cours d'eau navigables ou des chemins de fer, doivent à coup sûr exercer chaque jour leur force d'attraction. Ce travail-là se fait peut-être lentement, mais continûment du moins. Il s'accélèrera à mesure que la vérité sera mieux comprise sur l'exploitabilité de nos terres, sur ce climat auquel on a voulu prêter tant de menaces, tant de terreurs, sous prétexte d'une maladie qui apparaît à peine tous les dix ans, et dans une section fort circonscrite encore.

Nous n'avons point ici l'intention de traiter à fond ce sujet ; si nous avons écrit ces quelques lignes, c'est que nous avons songé à la Louisiane du passé, à celle du présent et de l'avenir, en parcourant l'ouvrage que vient de transmettre à notre Législature, M. Wm. H. Harris, Commissaire de l'immigration pour la Louisiane.

C'est là une des brochures qui doivent servir à la cause dont nous parlons.

M. Harris a compris l'importance de la mission qui lui est confiée ; son travail témoigne qu'il ne néglige *rien* pour la mener à bonne fin.

Ce n'est point un plaidoyer où l'auteur cherche à vous séduire par des descriptions brillantes, par des fictions, dont le charme cesse dès qu'on en a terminé la lecture. C'est infiniment mieux que cela.

Avec une rare persévérance M. Harris a accumulé toutes les notions utiles : sa laborieuse enquête s'est étendue à tous les points de l'Etat ; sûr chacune de ces sections il s'est fait donner les notes les plus sérieuses, par des individus compétents. Autant que faire se pouvait, il a vu aussi par lui-même, il a contrôlé les renseignements fournis, et une fois reçue cette masse d'informations précises, provenant de sources autorisées, il les a groupées avec méthode, clarté, et voici que cette brochure volumineuse, où les chiffres abondent, vient à l'appui de chacune de ses assertions, voici, disons nous, que cette brochure est d'un intérêt extrême, et qu'on la parcourt d'un bout à l'autre, sans lassitude.

Ecrite en anglais, traduite en français, elle constitue, nous le répétons, une étude qui doit produire un excellent, un attirant effet sur ceux qui cherchent un sol fécond pour s'y livrer au fermage, à l'agriculture. On la devrait répandre partout et par milliers.

A la lecture de ces pages, on sent qu'elles sont honnêtes ; que l'auteur ne cherche point à vous rendre le jouet d'un décevant mirage. Les données qui s'échelonnent là, sont à peu près toutes officielles. Avec les localités, l'habile statisticien vous nomme bien des individus, et sans peine quiconque peut arriver à la vérification des allégations du livre.

L'ouvrage de M. Harris n'a que quatre-vingt-quinze pages in 8° ; mais le texte en est presque partout d'un caractère si petit, si compact, qu'elles remplirait aisément deux volumes in 8° du type usité. Nous n'entreprendrons donc point d'écrire le compte-rendu de cette excellente compilation : nous nous contenterons de vous y renvoyer, en vous affirmant qu'aucun détail n'y manque. Quand vous en aurez pris attentivement connaissance, vous aurez parcouru un tableau graphique, raisonné, complet, de la Louisiane.

Vous vous rendrez mieux compte de ce qu'elle est, de ce qu'elle doit être sur ce continent où, enfant gâtée de la nature, elle a, durant des si longues années, gaspillé le temps, et négligé *demain* sous le prétexte des prodigalités que lui faisait *aujourd'hui*.

Le livre de M. Harris, "*La Louisiane*, contient un portrait du gouverneur Mc Enery et une carte nette et détaillée de l'Etat.

Si vous vous adressez à l'auteur, 110 rue Gravier, et accompagnez votre demande d'un timbre-poste de six cents, l'ouvrage vous sera immédiatement envoyé par la poste.

C'est, vous l'avouerez, se procurer à bon compte un document d'une incontestable valeur, et qui sera souvent consulté.

L. PLACIDE CANONGE.

FORT ESPAGNOL.—Un joli programme attend aujourd'hui les visiteurs du Fort Espagnol. Orchestre militaire complet sous la direction de M. Geo. Sontag. Prix de l'excursion, aller et retour, 15 cents.

Le Concert commence à six heures.

THÉATRE FARANTA.— L'engagement de M. Louis Wesley porte ses fruits. Il contribue, pour une bonne part, au succès de la comédie : *Tar Bad Boy*. Le rôle du petit sacripant semble vraiment fait pour lui ; il y amuse fort son public.

Quant aux autres sujets de la compagnie Hoege, leur vogue est bien établie, comme vous savez ; un chaud accueil leur est fait tous les jours.

Ce soir, troisième représentation du *Bad Boy*.

Prix d'entrée, 10 cents.

Un bref du Pape à propos des massacres de l'Annam.

L'*Univers* publie le bref suivant, adressé par le saint-père à M. Caspar, vicaire apostolique de la Cochinchine septentrionale, en résidence à Hué, et à M. Van Camelbeke, vicaire apostolique de la Cochinchine orientale, actuellement en résidence à Qui-Nhon.

Vénérables frères, salut et bénédiction apostolique.

C'est avec une grande douleur que nous avons appris, par les lettres de notre cher fils P. Delpech, le déplorable malheur de plusieurs de vos coopérateurs et d'autres prêtres, ainsi que de plusieurs milliers de chrétiens mis à mort par le fer de l'ennemi dans vos malheureuses contrées, sans parler des calamités et des ruines dont les biens des fidèles ont été victimes par la rage des persécuteurs. Nous ne pouvons voir, en effet, sans une grande amertume pour notre âme, une si affreuse tourmente désoler ces missions qui, grâce à votre zèle, à la foi, à la piété des fidèles, prospéraient sous la bénédiction divine et annonçaient les fruits les plus abondants. Cependant, au milieu de ces maux, nous adorons les jugements de Dieu, toujours sage en tous ses desseins, toujours juste et toujours bon. Nous nous consolons en pensant qu'il lui a plu d'arracher aux misères de cette vie un si grand nombre de ses serviteurs mûrs pour le ciel et de les appeler à la récompense éternelle de leurs travaux. Il faut regarder comme bienheureuse la mort de ceux qui, devenus victimes pour Dieu, ont passé au séjour des élus. Là, pour eux, plus de trouble, plus de crainte ; ils sont inondés des joies d'une vie immortelle.

Mais, en considérant la félicité de leur sort, nous ne pouvons nous empêcher de tourner nos regards vers vous, vénérables frères, vers vos coopérateurs et vos fidèles luttant encore dans l'arène. Car, bien que séparés de nous par d'immenses espaces, vous n'êtes pas moins l'objet de notre affection et de nos sollicitudes. Bien plus, notre tendresse pour vous s'accroît en proportion de vos travaux et de vos souffrances. C'est pourquoi nous venons, par ces lettres, vous apporter nos consolations avec le témoignage de notre amour, à vous et à tous ceux qui, près de vous, ont souffert l'adversité pour Jésus-Christ, et nous vous exhortons, dans le Seigneur, à jeter en son sein toute inquiétude et à vous montrer fermes, en vous confiant à la protection du Tout-Puissant.

L'Eglise de Jésus-Christ, militante ici-bas, est soumise à de grandes et pénibles luttes. Néanmoins, une pensée doit exciter notre courage et nous rendre invincibles : c'est que Dieu est fidèle, qu'il ne permettra pas que l'épreuve surpasse nos forces, mais qu'il nous fera tirer avantage de la tentation afin que nous puissions persévérer ; de plus, si sur cette terre nous sommes aux prises avec l'adversité pour Dieu, une abondante récompense nous attend au ciel.

Dans cette pensée, vénérables frères, vous et tous ceux qui vous sont soumis, vous devez être fermes dans la foi et pleins de confiance en Dieu tout-puissant, qui ne souffre pas que quiconque espère en lui soit confondu. Du reste, vous n'en sauriez douter, ceux que le glaive a immolés sont autant d'intercesseurs pour vous près du Très-Haut. Ils ne pourront en effet manquer de supplier la divine miséricorde en faveur de leurs frères qu'ils ont laissés sur le lieu du combat et exposés au péril. Ils demanderont au Seigneur de vous couvrir tous de sa protection, de susciter d'intrépides ouvriers pour aller travailler à son champ, de faire surgir une nouvelle et abondante moisson de fidèles dans ces contrées qu'ils ont arrosées de leur sang.

Ces grâces, nous les implorons nous-même de la divine bonté avec toute la ferveur de notre cœur ; et, dans la confiance que le divin Maître commandera aux vents et à la mer, et que, pour sa gloire et votre consolation, il fera régner la tranquillité dans le pays, et qu'il daignera faire succéder la tranquillité aux désastres, nous accordons très affectueusement dans le Seigneur, comme gage de notre particulière dilection, à vous, vénérables frères, à tous et à chacun de vos collaborateurs, et à tous les fidèles qui vous sont confiés, à ceux spécialement qui ont souffert l'adversité, la bénédiction apostolique.

Donné à Rome, près Saint-Pierre, le huitième jour de décembre 1885, la huitième année de Notre pontificat.

LÉON XIII, PAPE.

L'*Univers* publie le texte de la proclamation que don Carlos adresse aux Espagnols. Voici ce document, que nous apporte le *Figaro* :

L'usurpation commise à la mort du roi Ferdinand VII va être confirmée encore une fois par la proclamation comme roi d'Espagne du fils de mon cousin Alphonse.

Mes ancêtres ont protesté contre la primitive violation de nos droits et contre toutes les manifestations successives, ainsi que je le fis moi-même contre l'acte prétorien de Sagunto, étant secondé dans cette protestation par vos bras virils et par vos cœurs courageux.

Profondément convaincu qu'il n'y a ni stabilité dans les lois, ni sûreté dans les institutions qu'à l'abri de la monarchie légitime, j'ai lutté pour mes droits, qui étaient la sauvegarde de votre prospérité, jusqu'à ce que toutes les ressources matérielles aient été épuisées.

Cette protestation, je la renouvelle aujourd'hui, non pas les armes à la main, mais certainement avec une énergie qui n'est pas moindre, affirmant avec plus de vigueur, si c'est possible, que dans les occasions précédentes, ma résolution bien arrêtée et immuable de maintenir, avec l'aide de Dieu, mes droits dans toute leur intégrité, et de ne jamais me prêter à aucune renonciation ni transaction d'aucun genre.

Mes droits, qui se confondent avec ceux de l'Espagne, ne sont pas moins foulés aux pieds par la présence sur le trône d'un prince ou d'une princesse, instruments inconscients de la révolution, que par la proclamation de la République ; et pour les faire valoir de la manière la plus efficace, je suivrai toujours sans hésiter le chemin, et je choisirai les procédés que le devoir me tracera.

Espagnols,

Dix années passées loin de vous, dans les amertumes de l'exil, mais pendant lesquelles mon cœur a toujours vécu dans les lieux immortalisés par vos promesses et celles de vos ancêtres, ont fini de m'apprendre toute la sublimité de votre constance.

Aux touchantes démonstrations de fidélité que vous fai'es sans cesse parvenir jusqu'à moi, je ne puis mieux répondre qu'en scellant de nouveau, avec la présente protestation, les liens indestructibles qui nous lient mutuellement, et en vous assurant que, jusqu'au dernier souffle, la vie de votre Roi légitime vous appartiendra en entier.

CARLOS.

Lucerne, 20 mai 1886.

Un nouveau système de publicité vient d'être inauguré, à Londres, sous la forme de ballons captifs portant en grosses lettres l'annonce qu'on désire soumettre au passant et flottant au-dessus des établissements commerciaux ou industriels. Ces ballons se gonflent avec du gaz d'éclairage ordinaire et sont simplement fixés au toit à l'aide d'un certain nombre de gros sacs de sable. On peut les vider le soir et les regonfler aisément le matin si l'on craint de les laisser exposés aux bourrasques de la nuit ou aux projectiles que les méchants peuvent être tentés d'y loger. L'innovation ne paraît pourtant pas appelée sous sa forme présente, à un très grand succès, et l'on ne voit guère sa supériorité sur de simples drapeaux ou banderoles flottant au faîte des édifices. Aussi ne l'aurions-nous même pas signalé si elle ne venait de rappeler une application plus intéressante des ballons captifs récemment proposée par M. E.-S. Bruce.

Il s'agit de ballons captifs translucides, intérieurement éclairés à la lumière électrique, de manière à pouvoir être utilisés comme signaux, et spécialement comme signaux militaires. Les modèles patentés de M. Bruce ont été mis à l'essai d'abord à l'exposition anglaise des Inventions, l'an dernier, puis à l'Albert Palace de Bettersea-Park, enfin à l'arsenal de Chatham, par ordre du secrétaire d'Etat pour la guerre et en présence d'une commission d'ingénieurs militaires. A la suite de ses essais et des expériences complémentaires dirigées au camp d'Aldershot par le major Thrupp, les ballons-signaux électriques ont été adoptés pour le service du génie britannique. Ces ballons sont, en somme, un moyen commode de porter sur un terrain quelconque les signaux électriques à trois ou quatre cents mètres de hauteur. Il paraît que ceux de l'Albert Palace étaient distinctement aperçus d'Faxbridge, c'est-à-dire de vingt-quatre Kilomètres de distance.

CHRONIQUE DE LA VILLE.

Température du 8 juin 1886.
Thermomètre de R. SCHMITZ, Opticien.

	Fahrenheit	Centigrade
6 heures du matin	74	23¼
Midi	89	31⅓
3 P. M.	80	26⅔
6 P. M.	79	26

Nlle-Orléans, 8 juin 1886, 2 p. m.

Température (Fahrenheit) dans les villes suivantes :

Atlanta	82	Nashville, Tenn	80
Augusta, Geo	89	Pittsburg, Pie	79
Savannah, Geo	81	Cairo, Ill	78
Mobile, Ala	78	Davenport, Iowa	80
Montgomery, Ala	83	Dubuque, Iowa	77
Vicksburg, Miss	81	Keokuk, Iowa	77
Galveston, Tex	80	La Crosse, Wis	75
Indianola, Tex	80	St-Louis, Mo	80
Shreveport, La	87	St-Paul, Minn	64
Corsicana, Tex		Leavenworth, Kan	79
Chattanooga, Tenn	78	Omaha, Neb	82
Cincinnati, O	82	Yankton, D. T	77
Louisville, Ky	83	Key West, Fla	87
Memphis, Tenn	73	Nlle-Orléans La	80

MARIAGES, NAISSANCES ET DECES

Inscrits au Bureau de Santé dans les dernière 24 heures.

Mariages.

John F. del Corral à Mlle Rosine Le Blanc.
John Lund à Mlle Maggie Dwyer.
August Albert à Mme Vve Louise Schroeder.
Victor Martel à Mlle Victoria Lavigne.
Henry Wo à Mlle Therese E. Trinchard.
Emile Sattelet à Mlle Philomène Wall.
John Simmons à Mlle Annie Kirsch.
Victor Petitpain à Mlle Mary K. Knobloch.
Jean Sabatier à Mme Vve Lentive Connisot.
Robert L. Cullen à Mlle Celina Delille.
John Tailer Quinn à Mlle Elizabeth Francke.
Peter Keelen à Mlle Annie Kennedy.
Peter Betz à Mlle Louisa Bode.
Henry Young à Mlle Della Henry.

Naissances.

Mme John Scorsoro, un garcon.
Mme Matthew Wilkes, une fille.
Mme Jos. L. Montreuil, une fille.
Mme Eugène Mathieu, une fille.
Mme Michael A. Manning, un garçon.
Mme Geo. Cracmer, un garcon.
Mme Paul Reusch, un garcon.
Mme Chas. Trapp, une fille.

Décès.

Amanda Hills, 85 ans, rue Banks, près White.
Mme Pierre Bertin, 70 ans, rue St. Philippe, près Galvez.
Richard B. Hamilton, 48 ans, 499 rue Dryades.
William O'Brien, 75 ans, 173 rue Peters, côté Nord, Alger.
J. W. Buhrmann, 52 ans, 158 rue Julie.
Mme Caroline Boeschet, 30 ans, 441 rue Liberté, côté Sud.
Dolly Stewart, 46 ans, rue Liberté, près Poydras.
Mme Vve Joseph Huard, 83 ans, 382 rue Dauphine.
Mme Vve Rosa Wilson, 76 ans, Hôtel Dieu.
Marie C. Montreuil, 7 semaines, 320 rue Villeré, côté Nord.
Mme Jeanie M. A. McDowell, 37 ans, 82 1/2 ue St. André.
John D. Keenan, 6 mois, 174 rue Franklin, côté Sud.
Henrietta M. Lagardère, 2 mois, Nouveau Bassin et avenue Carrollton.
Marie A. Robert, 7 mois, 129 rue Toulouse.
Jacob J. Roser, 9 mois, rue Laurel et avenue Peters.
Mme Vve Gertrude Chuhmacher, 34 ans, 9 rue Euterpe.
Caroline Trapp, 7 mois, 465 rue St. André.

Ventes inscrites aux bureaux de l'auctioneer des aliénations :

Martin Huber à Charles P. Huff, un lot de terre dans le 3me district, dans l'Ilet borné par les rues Indépendance, Remparts, St Claude et Pauline...$100

Catherine Larsen, femme de John Hougham et Sarah Larsen femme de Arthur S. Cornet, un lot de terre dans le 3me district, dans l'Ilet borné par l'Avenue Lafayette, les rues Royale, Port et Enghien.....$2000

A. Darcantel à Mme Vve P. Gratia, quatre lots de terre dans le 3me district, dans l'Ilet borné par les rues Flood, Royale, Dauphine et la propriété Saulet $500

Mme Jeanne Bareille et Mlle Marie (alias Saintine Conssirat) à M. A. Déjan, un lot ou portion de terre dans le 2me district, dans l'Ilet borné par les rues St. Philippe, Derbigny, Ursulines et Claiborne.....$1000

Mme Jeanne Bareille et Marie (alias Saintine, Conssirat à William Gomez, un lot ou portion de terre dans le 2me district, dans l'Ilet borné par les rues Derbigny, St-Philippe, Claiborne et Dumaine.....$3125

Les mêmes au même, un lot ou portion de terre dans le 2me district, dans l'Ilet borné par les rues St-Philippe, Derbigny, Claiborne et Dumaine.....$725

Les mêmes au même, un lot de terre dans le 2me district, dans l'Ilet borné par les rues St-Philippe, Derbigny, Claiborne et Ursulines.....$760

John George Schreiver à Gaspar Trumpy, deux lots de terre dans le 2me District dans l'Ilet borné par les rues Dupré, Paplanade, Washington et Gayoso.....$1,600

State National Bank à John W. Phillips, deux lots de terre dans le 4me District dans l'Ilet borné par des rues Quatrième, st. Charles, Carondelet et Washington.....$7,500

Ventes par le percepteur de taxes du 2nd district—

Succession Adolph Curo à Mme Vve A. Cure, un lot de terre dans le 3me district, dans l'Ilet borné par les rues St. Claude, Remparts, Jeanne et Bartholomew.....$7.00

Thos. Briscoe à N. V. Vinet, un lot de terre dans le 3me district, sur le chemin Gentilly, côté gauche de la ville..$3.00

Joseph Jeanty Dunning à Mme Fand, Mlle C. E. Dunning, un lot de terre dans le 3me district, dans l'Ilet borné par les rues Champs-Elysées, Français, Remparts et St. Claude.....$25.00

Cour de District des Etats-Unis—J. Sweeney contre le steamer Lizzie E.—Nouvelle audition de cause accordée.

Les Etats-Unis contre la brasserie de Mme Vve. Geo. Auer—Verdict en faveur de Mme Auer.

Cour Civile de District.

—Juge Tissot—

Johnston & Randolph contre Arthur McLaughlin—Jugement en faveur du demandeur pour $2,325 23 28.

—Juge Rightor—

Charles A. Backhous contre J. H. Weydiz—*Jugement* en faveur du demandeur pour $360.

Par le juge Houston.

W. H. Seymour contre ses créanciers—Le jugement ordonne que le compte final, tel qu'il avait été amendé, soit approuvé et homologué.

Par le juge Monroe.

John W. Anderson contre Peter Murphy—Le verdict est rendu en faveur du demandeur.

La succession de James Pefferer est ouverte.

Il en est de même de celle d'Emilie Dubois.

M. A. Southworth contre le recorder des hypothèques—Procès pour obtenir par un mandamus l'annulation de certaines inscriptions de taxes.

Levy frères, Adolphe et Isaac Levy, contre leurs créanciers—Cession de propriétés.

M. T. Carroll contre James D. Houston, collecteur de taxes pour l'Etat—Procès pour empêcher la vente d'une certaine propriété en paiement des taxes.

T. M. Westcoat contre ses créanciers—Francis O. Minor, un des créanciers pour une somme de $500, demande que l'ordre soit donné à Westcoat de remettre au syndic une certaine quantité d'articles qu'il a détournés de sa maison de commerce dans le but de frauder ses créanciers.

Il demande que Westcoat, coupable de fraude, ne soit pas admis à bénéficier des lois ordinaires de la faillite, et qu'il soit condamné à trois ans de prison.

L'affaire H. B. Guinle contre Frederick Staehle a été commencée hier devant le juge Rightor, et a occupé toute la journée. Auguste Bernard était pour le demandeur, et Braughn, Buck, Dinkelspiel et Hart pour le défendeur.

Le jury suivant a été formé : M. F. Dunn, foreman ; Herbert G. Brook, Louis Keiffer, Aristide Gelpi, L. B. Hollingsworth, N. M. Gonzales, L. F. Bergé, John Delord, John III, Fred. Michel, W. G. Puthus et Wm. Mather.

Guinle, qui est fabricant de saucissons, intente un procès en dommages à Staehle, prétendant que ses viandes ont eu à souffrir de la proximité de son four, contigu à son immeuble.

Cour du recorder Davey.—John Hawkins, ex-officier de police, pour avoir troublé la paix publique, résisté aux agents et s'être enivré, a été condamné à $25 d'amende ou 30 jours de prison, et mis sous caution de $250 pour voies de fait sur J. Brown.

J. L. Minor, action impudique, 30 jours de prison.

George Young et Mamie King, pour s'être battus et avoir troublé la paix publique ont été mis sous caution de $250.

Henri Hogan, alias Fat, allures suspectes, a été condamné à $20 d'amende ou 30 jours de prison.

Annie Pruero, alias Bailey, pour léger vol, a dû fournir $250 de caution.

Cour du recorder Burthe.—Mme Glady a comparu devant le juge Burthe, pour avoir laissé rôder un chien enragé qui a mordu un enfant. L'accusée a affirmé au juge avoir contribué à la mort du chien, et elle a été acquittée.

L'affaire de Mlle Froschler a reçu hier soir, à 6 heures et demie, un commencement d'instruction à la cour du recorder Burthe.

Plusieurs témoins ont déjà été entendus ; la suite de l'affaire a été renvoyée à samedi prochain, 12 courant, à 6 heures du soir.

L'Association Créole.—Le Comité de contrôle de l'Association Créole de la Louisiane s'est réuni dans le bureau du commis de la Cour Suprême, afin de recevoir le rapport du comité nommé dans le précédent meeting.

Le président, juge F. P. Poché, occupait le fauteuil.

Etaient présents : MM. John Augustin, Charles Villeré, Numa Landry, André J. Roman, E. L. Lemarié, F. D. Chrétien et Lamar C. Quintero.

Le comité a présenté une série d'articles relatifs à la constitution de l'association, articles qui ont été adoptés un à un.

L'association tiendra, dimanche prochain, un meeting dont l'heure et le lieu seront indiqués dans les journaux de la ville.

L'article 2 relatif aux membres, rejette et contredit ce qui a été dit au sujet de l'égoïsme et de l'exclusivisme de cette association.

La déclaration suivante a été lue :

"Tous les descendants des créoles primitifs de la Louisiane du sexe masculin, et désireux de prêter leur concours pour répandre la connaissance du véritable caractère et de l'origine créoles, et pour favoriser l'avancement de cette race, sont éligibles comme membres actifs et honoraires de l'association.

Les dames sont admises comme membres honoraires.

Aucune cotisation ne sera réclamée aux membres avant le 1er janvier 1887.

Le président a le pouvoir de délivrer à toute personne bien posée dans chaque paroisse de la contrée, des lettres d'autorisation leur permettant d'organiser des succursales de cette Association.

Il a été décidé que la charte resterait ouverte dix jours après le présent meeting en l'étude de M. C. V. Soniat, notaire, 15 rue Carondelet.

Le comité a ajourné jusqu'au 24 courant.

Une dame de Mexia, Texas, demande aux journaux de publier la mention suivante :

Mon mari, A. W. Bonner, a quitté Mexia le 10 février 1886 dans le but de chercher à vendre un brevet pour une porte. Depuis cette époque, je n'ai plus eu de ses nouvelles.

J'ai seulement appris qu'il était à Oakwoods au mois de mars et que de là il devait se rendre à Palestine.

Toute personne qui pourrait recueillir quelques renseignements à son sujet et qui me les ferait parvenir, rendrait un service inappréciable à sa femme désolée.

MME ANNA BONNER.

La confirmation chez les israélites.—Hier soir a commencé dans les temples israélites la célébration de la Pentecôte, c'est le jour choisi pour la Confirmation des enfants, une des plus touchantes cérémonies que nous connaissons. Elle sera célébrée ce matin en grande pompe, à la synagogue Touro, dont le Rév. Leucht est le rabin.

Le chœur y exécutera plusieurs morceaux nouveaux et M. Kaiser, notre habile violoniste, s'y fera entendre deux fois.

Nous citerons entre autres le célèbre prélude de Bach, arrangé par Gounod, qu'il interprète d'un façon aussi gracieuse que correcte. Il doit aussi accompagner Mme Lejeune dans une grande mélodie religieuse de Faure.

Nous rendrons compte de cette cérémonie.

La Confirmation au temple Sinai a été remise à samedi prochain, à cause d'une sérieuse indisposition du Rév. Gutheim.

Dr. M. H. Holcombe.—Cet honorable praticien vient d'arriver à la Nlle-Orléans, de retour d'un court voyage qu'il a fait au Nord. Il nous a paru plein de santé et admirablement disposé à affronter les fatigues de la clientèle.

Cheval emporté.—Lundi, à 8 heures du soir, un cheval attelé à un cab a pris peur à la vue d'un tas de décombres amassés à l'encoignure des rues St. Charles et Terpsichore. Le cheval est allé s'abattre dans un fossé, brisant les lanternes du véhicule. Une dame qui se trouvait dans la voiture s'est fait, en sautant, de légères contusions sur différentes parties du corps ; elle a été soignée chez une amie, où elle avait été transportée immédiatement.

Attaque en plein jour.—Lundi à 4 heures 30 du soir, Mlle Katie O'Day revenait de la pension, a été attaquée et renversée à l'encoignure des rues St-Charles et Léontine, par un homme de couleur qui avait à son égard des intentions qu'il n'a pu satisfaire, ayant pris la fuite à l'arrivée de la police, attirée par les cris par les cris de la victime. Le coupable n'a pas encore été arrêté.

Combat—Mardi soir, à 4 heures, un combat a eu lieu rue Poydras entre Rempart et Franklin, entre un garçon de couleur et un blanc de l'Epicerie Saal, rue Poydras. Le garçon épicier, dont l'habitude est de jeter des pommes de terre sur les passants, venait d'atteindre une dame à l'œil, et Charles Finley, le garçon de couleur, sur la demande qu'lui en a été faite, a dit avoir vu l'épicier, qui niait, lancer la pomme de terre. Il s'en est suivi un combat dans lequel Finley n'a pas eu le dessus et a été fort maltraité.

Une échauffourée.—Hier, à 10 heures du matin, une société de gens de couleur débouchait en procession de la rue Julie sur Remparts, quand elle a croisé un *car* de la ligne Remparts et Dryades.

Une légère discussion s'est j'abord élevée entre le conducteur et quelques individus de la Société ; mais bientôt ils l'ont battu et il a dû se réfugier dans un magasin du voisinage.

En son absence, ils ont dételé sa mule qu'ils emmenaient déjà, lorsque les détectives Fruthaler et Littleton sont accourus et ont arrêté deux de ces hommes, non sans avoir lutté longtemps contre eux et reçu force horions.

Le recorder Clarke a condamné les deux coupables à $25 d'amende chacun.

Chevaux empoisonnés—On se rappelle des deux chevaux de la compagnie de pompiers Colombia No 5, qui ont été empoisonnés il y a quelque temps ; les détectives Littleton et les caporaux Simone et Duffy, membres de la compagnie, ont découvert que de la mort aux rats avait été mêlée en grande quantité à la nourriture des chevaux. Ils ont espoir de mettre bientôt la main sur les coupables.

Coups de couteau pour une oie.—Un homme de couleur du nom de Johnson a reçu trois coups de couteau d'un autre homme de couleur, Isaac Coleman, à qui il avait acheté une oie quelque temps auparavant et dont ce dernier lui réclamait le montant.

Johnson a été envoyé à l'hôpital.

Arrestations.—John Murphy, âgé de 42 ans, pour insultes.

Hier, à 7 heures du matin, au No. 172 rue Lafayette, Jos. Baptiste, pour insultes.

Par les officiers Audry et Brown, à l'encoignure des rues Canal et Bassin, John Hawkins, âgé de 37 ans, pour ivresse et voies de fait sur l'officier Brown.

Pour ivresse, à l'encoignure des rues Lafayette et Carondelet, le nommé M. W. Patterson.

Marie Hunter, au coin des rues St. Joseph et Levée, par l'officier Griffin.

Marie Anne Neeland, pour ivresse, à l'encoignure Bassin et Commune.

Pour avoir troublé la paix publique à l'encoignure de Carondelet et Perdido, les nommés George Young âgé de 29 ans et Mamie King âgée de 20 ans.

Accident.—Hier, dans l'après-midi, un homme de couleur du nom de Joseph Daley, âgé de 50 ans, était occupé à embarquer des marchandises sur un chaland de la St. Louis & Mississippi Valley Transportation Co., quand il a eu deux orteils du pied droit écrasés par une pièce tombée d'une roue de locomotive.

Il a été transporté à l'hôpital de charité.

Noyé.—Hier matin, le corps d'un blanc, âgé de 50 ans environ, a été repêché au nouveau bassin.

Vol !—Les agents ont arrêté, rue Bienville, un individu qui avait en sa possession une pièce de calico dont il n'a pas voulu leur dire la provenance. Il a été incarcéré sous l'inculpation de vol.

Autre vol.—Un blanc du nom de Gus Drewes, habitant au No 88 rue d'Espagne, s'est rendu hier à l'établissement de bains Washington, au Fort Espagnol et pendant qu'il se baignait, un inconnu lui a volé dans les poches de son pantalon une montre et une chaîne en or, évalués $42.

Conseil municipal.—Le Conseil s'est réuni à 8 heures moins 15.

21 membres étaient présents.

Entre autres communications faites au Conseil, se trouvait une lettre du département des travaux publics qui avertit le Conseil que le 5me District (Alger) a besoin d'être drainé. A cette fin, le canal Verrett dont on veut se servir pour le drainage, a besoin d'être curé. C'est de ce curage que le Comité demande au Conseil de s'occuper.

Une pétition des habitants des environs des rues Labarpe et St. Bernard, ayant pour but de demander au Maire de faire placer une lampe électrique à l'intersection de ces rues.

Une pétition de Mme veuve H. Rivet, demandant au conseil de réduire de $4000 à $2900, l'assessement sur une propriété qu'elle possède au No 233 sur le chemin du Bayou.

Pétition de C. L. Keppley pour la réduction de son assessement de $15,500 à $13,500 pour l'année 1886.

Une communication de Ed Schlieder, résidant au No 72 rue Conti, dans laquelle il se plaint que le moulin à riz situé rue Decatur, possède une cheminée dont la fumée rend inhabitables les maisons du voisinage. Il demande au conseil d'améliorer dans les limites du possible cette situation.

La proposition relative au drainage du 6me District a été vivement discutée et finalement remise à quinzaine.

La question a été reprise quelques instants après et a été renvoyée de nouveau à quinzaine, l'entente étant très difficile et la questions menaçant de prendre toute la séance.

Le comité d'examen de la police de la ville a rapporté les décisions suivantes qui ont été approuvées.

P. Walsh a été démis de ses fonctions pour s'être enivré

A. Rich pour avoir rempli ses fonctionnaires avec négligence, a été condamné à abandonner une journée de son paiement.

Les propriétaires du bâtiment de la Bataille de Paris ont demandé au Conseil que la permission qui avait été accordée de bâtir l'édifice qui existe en ce moment à l'Archevêché des rues Canal et Dauphine, soit prolongée jusqu'en 1887.

L'ordonnance relative à l'emplacement accordé à la compagnie du chemin de fer Nouvelle-Orléans-Pacifique, sur la rue Claiborne, a été enfin adoptée par 17 voix contre 5.

La proposition de M. Ryan relative à l'amendement de la loi du pavage a été lue.

M. Moon a proposé que les frais de pavage fussent désormais supportés aux trois quarts par les propriétaires et, pour l'autre quart, par la ville.

M. Lord a demandé que ces propositions fussent adoptées et que le maire les présentât à la législature.

M. Walshe s'est montré contraire à cette idée ; néanmoins la proposition de M. Lord a été adoptée.

M. Moon a proposé de réduire de 25 0/0 à 20 0/0 les taxes sur le pavage.

Malgré les protestations de M. Ryan, la motion de M. Moon a été adoptée.

La proposition de M. Moon relative à l'amélioration des trottoirs a été aussi adoptée.

Plusieurs propositions de moindre importance ont été renvoyées à la prochaine séance.

Dr. M. H. Holcombe.—Cet honorable praticien vient d'arriver à la Nlle-Orléans, de retour d'un court voyage qu'il a fait au Nord. Il nous a paru plein de santé et admirablement disposé à affronter les fatigues de la clientèle.

Cheval emporté.—Lundi, à 8 heures du soir, un cheval attelé à un cab a pris peur à la vue d'un tas de décombres amassés à l'encoignure des rues St. Charles et Terpsichore. Le cheval est allé s'abattre dans un fossé, brisant les lanternes du véhicule. Une dame qui se trouvait dans la voiture s'est fait, en sautant, de légères contusions sur différentes parties du corps ; elle a été soignée chez une amie, où elle avait été transportée immédiatement.

Attaque en plein jour.—Lundi à 4 heures 30 du soir, Mlle Katie O'Day revenait de la pension, a été attaquée et renversée à l'encoignure des rues St-Charles et Léontine, par un homme de couleur qui avait à son égard des intentions qu'il n'a pu satisfaire, ayant pris la fuite à l'arrivée de la police, attirée par les cris par les cris de la victime. Le coupable n'a pas encore été arrêté.

Combat—Mardi soir, à 4 heures, un combat a eu lieu rue Poydras entre Rempart et Franklin, entre un garçon de couleur et un blanc de l'Epicerie Saal, rue Poydras. Le garçon épicier, dont l'habitude est de jeter des pommes de terre sur les passants, venait d'atteindre une dame à l'œil, et Charles Finley, le garçon de couleur, sur la